



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/18
1 novembre 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU
FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Vingt neuvième réunion
Beijing, 24-26 novembre 1999

APERCU DES PROBLEMES IDENTIFIES PENDANT L'ETUDE DU PROJET

Projets et activités présentés à la 29ème réunion

Soumissions par les organismes et les partenaires bilatéraux

1. Le montant total des demandes associées aux projets et activités envoyés par les organismes bilatéraux et d'exécution au secrétariat du Fonds pour soumission à la 29ème réunion est de 119 265 629 dollars (les éventuels frais de soutien aux organismes étant inclus). Le total comprend :

a) Coopération bilatérale :

- 47 propositions de projet ont été envoyés par le Canada, la Finlande, la France, l'Allemagne, le Japon, la Suède et la Suisse d'un montant total de 16 834 354 dollars, sous leur forme actuelle ;

b) Programmes de travail de l'an 2000 :

- le programme de travail de l'an 2000 a été soumis par le PNUE pour un montant total de 2 940 599 dollars ;
- des budgets préliminaires pour les programmes de travail de l'an 2000 du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale ont été soumis pour un montant total de 878 518 dollars.

c) Amendements au programme de travail de 1999 :

- des amendements au programme de travail de 1999 ont été soumis par le PNUD, le PNUE et l'ONUDI. Les propositions incluent 1 404 002 dollars pour 14 projets de renforcement des institutions et 2 050 165 dollars pour d'autres activités.

d) Projets d'investissement :

- 181 propositions pour des projets d'investissement (incluant le bromure de méthyle) ont été soumis à la 29ème réunion par le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale pour un montant total, sous la forme actuelle, de 95 157 990 dollars.

Examen par le secrétariat des projets et des activités proposés

2. L'examen des propositions de projets par le secrétariat du Fonds a abouti au résultat suivant:

a) Projets bilatéraux :

- l'approbation générale a été recommandée pour 20 projets bilatéraux d'un montant total de 1 134 350 dollars ;

- 16 projets bilatéraux d'une valeur de 11 293 381 dollars sont en attente ;
 - 10 projets bilatéraux d'une valeur de 3 652 459 dollars ont été retirés ;
- b) Amendements au programme de travail de 1999 :
- l'approbation générale a été recommandée pour 29 activités d'un montant total de 2 414 477 dollars ;
 - 6 activités d'une valeur totale de 666 7000 sont en attente ;
 - 3 activités d'une valeur totale de 203 400 dollars ont été retirées
- c) Programme de travail de l'an 2000 :
- l'approbation générale a été recommandée pour 16 activités au titre du programme de travail de l'an 2000 du PNUE d'un montant total de 2 940 599 dollars ;
 - l'approbation générale a été recommandée pour les budgets préliminaires du programme de travail de l'an 2000 du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour un montant total de 878 518 dollars.
- d) Projets d'investissement (incluant le bromure de méthyle) :
- l'approbation générale a été recommandée pour 96 propositions de projets d'un montant total de 23 514 060 dollars ;
 - 53 propositions de projets d'une valeur totale de 50 572 537 dollars ont été listées en vue d'un examen individuel par le sous-comité sur l'examen du projet (voir Annexe 1).
 - 32 propositions de projets d'une valeur totale de 19 562 604 dollars ont été retirées ou ajournées.

Statuts du Fonds

3. Au moment de la préparation de ce document, les ressources du Fonds multilatéral disponibles pour un engagement financier s'élèvent à 3,3 millions de dollars. Si les recommandations du secrétariat pour une approbation générale sont adoptées et si les projets et les activités devant être soumis à un examen individuel sont approuvés à hauteur de leur valeur actuelle, il y aura un déficit d'environ 63 millions de dollars.

Problèmes émanant de l'examen du projet

Fonds pour les pays qui n'ont pas ratifié l'amendement de Londres

4. Parmi les projets soumis à la 29ème réunion, il y a des propositions provenant de 5 pays qui n'ont pas ratifié l'amendement de Londres. Ces pays sont le Tchad, la République Dominicaine, Madagascar, le Nigeria et la Syrie. Des pays qui n'ont pas ratifié l'amendement de Londres ont soumis par le passé des projets au Comité exécutif et ont reçu des fonds.

5. Le Comité exécutif pourrait réfléchir à la question de savoir si il souhaite continuer à approuver des fonds pour des pays qui n'ont pas ratifié l'amendement de Londres. Le Comité pourrait aussi se demander si, au même moment, une lettre ne devrait pas être envoyée à ces pays pour les pousser à faire les démarches nécessaires pour devenir signataires de l'amendement.

Surcoûts de fonctionnement

6. Depuis la création du Fonds multilatéral, les surcoûts de fonctionnement ou les suréconomies ont eu un impact significatif sur le niveau de financement des projets. Dans les secteurs de l'aérosol et du halon, il y a eu une tendance régulière aux suréconomies qui ont été déduites du coût du projet. Dans le secteur des solvants, les coûts ou les économies ont tendance à dépendre du projet et de la technologie. Dans les secteurs de la mousse et de la réfrigération, il y a eu une tendance régulière aux surcoûts de fonctionnement nets représentant parfois plus de 90 % du coût du projet total, en fonction du niveau d'investissement initial et de la consommation de l'entreprise.

7. Dans le secteur de la mousse, la proportion des coûts globaux du projet émanant des surcoûts de fonctionnement a augmenté. En même temps, le coût global des projets de mousse ayant des niveaux de consommation relativement élevés atteint ou s'approche désormais régulièrement de la limite établie par le seuil de coût/efficacité. Les facteurs contribuant à une augmentation du niveau des surcoûts de fonctionnement incluent le prix relatif des produits chimiques utilisés avant et après la conversion et des problèmes techniques comme le besoin d'augmenter la densité de la mousse après conversion, qui aboutit à une augmentation des quantités de produits chimiques après conversion et donc, à une augmentation des coûts.

8. Trois facteurs doivent être rappelés à propos de l'utilisation des surcoûts de fonctionnement. D'abord, l'indemnisation, sous la forme surcoûts de fonctionnement, vise à s'appliquer pendant une période de transition durant laquelle la nouvelle technologie est établie dans l'entreprise ou le pays concerné. Ceci est important car de plus en plus les technologies n'utilisant pas de CFC deviennent la norme industrielle, même dans les pays de l'Article 5. Deuxièmement, les surcoûts de fonctionnement sont nécessaires après la conversion pour aider à l'entretien (étant donné que l'investissement initial a pour but de financer la conversion elle-même). Cependant, étant donné que dans la plupart des cas, ils sont payés à l'entreprise sous la forme d'une somme globale, ils représentent un paiement comptant. Troisièmement, étant donné que la majorité des projets de mousse soumis à la 29ème réunion ont une période d'exécution de trois ans, les coûts et les autres facteurs technologiques pratiqués au moment de la préparation du projet et qui forment la base du calcul des surcoûts de fonctionnement peuvent ne plus être applicables lorsque le projet est réalisé.

9. En dépit de ce qui précède, des organismes d'exécution ont indiqué au secrétariat du Fonds que, en pratique, la disponibilité des surcoûts de fonctionnement est importante pour la réussite de la préparation et de l'exécution des projets, particulièrement dans les secteurs de la mousse et de la réfrigération commerciale. Ils contestent vigoureusement l'interprétation des décisions et l'usage des données techniques qui, si elles étaient appliquées en suivant les règles et les décisions du Fonds multilatéral, auraient pour effet de réduire le niveau des surcoûts de fonctionnement admis.

10. Les rapports d'exécution du projet reçus à ce jour n'offrent aucun détail sur les surcoûts de fonctionnement actuels engagés par les entreprises après la conversion. Ainsi, les nouveaux projets sont encore élaborés sur la base d'estimations faites à partir des rapports des prix des fournisseurs, etc.

11. Ce qui précède est important pour cette réunion à cause de deux facteurs :

Prix des produits chimiques

12. Tout d'abord, il existe un pays, le Mexique où, suite aux mesures institutionnelles prises par le gouvernement pour promouvoir la réduction des ODS, les prix de CFC sont devenus sensiblement plus élevés que les prix des produits chimiques de substitution. Les coûts effectifs pour les entreprises mexicaines qui ont converti leur production seront désormais inférieurs aux coûts supportés par les entreprises qui utilisent des CFC. En conséquence, les projets soumis à cette réunion dans les secteurs de la mousse et de la réfrigération au Mexique montrent des suréconomies de fonctionnement plutôt que des surcoûts de fonctionnement et des réductions importantes dans le coût de fonctionnement admis en comparaison des projets préparés avant que le Mexique ne mette en oeuvre cette action. Un organisme d'exécution, le PNUD, a fortement insisté sur le fait que les projets devraient continuer à être préparés en utilisant les prix pour les produits chimiques pratiqués dans la région plutôt que ceux pratiqués dans le pays. Cela aurait pour effet de soutenir les surcoûts de fonctionnement à des niveaux historiques ne tenant pas compte du niveau actuel des suréconomies qui seront réalisées par les entreprises concernées après la conversion. Cette avis a aussi été exprimé devant le secrétariat par l'unité mexicaine de l'Ozone.

13. En conséquence, les projets dans les secteurs de la mousse et de la réfrigération au Mexique ont été renvoyés pour un examen individuel. Le Comité exécutif pourrait examiner la position qu'il souhaite adopter quant à l'effet sur les surcoûts de fonctionnement des variations dans les prix des produits chimiques et appliquer cette position aux projets concernés.

14. En outre, les prix présentés dans les projets pour les pays qui ne sont pas affectés par des arrangements institutionnels particuliers restent fréquemment sans rapport avec les tendances de prix global identifiées. Globalement, la différence de prix entre certains produits chimiques de substitution et les CFC diminue. Cependant, les projets continuent de montrer l'écart historiquement important entre les deux. Le Comité exécutif notera que le secrétariat du Fonds examine avec les organismes d'exécution concernés les manières d'utiliser le différentiel de prix entre les CFC et les produits chimiques de substitution observés globalement ou régionalement

pour vérifier les prix du marché local pratiqués pour déterminer les surcoûts de fonctionnement ou les suréconomies dans les projets.

Densité de la mousse

15. Deuxièmement et de façon plus générale, les organismes ont régulièrement inclus dans leurs surcoûts de fonctionnement proposés pour les projets de mousse impliquant une conversion au HCFC-141b des demandes liées aux coûts des quantités accrues de mousse. Les quantités accrues de mousse proviennent du besoin revendiqué de rendre la mousse plus dense après la conversion en vue de maintenir la qualité du produit. Le problème est important parce qu'une augmentation de 10 % de la densité pourrait aboutir à une augmentation de près de 60 % des surcoûts de fonctionnement.

16. L'évaluation et l'analyse de la densité de la mousse est un problème technique complexe. Concernant l'opération du Fonds multilatéral, il est malheureusement encore nécessaire d'entreprendre l'analyse de façon théorique parce que en dépit de l'approbation de près de 700 projets dans le secteur de la mousse et de la réalisation d'environ 250 projets, le secrétariat n'a reçu aucune information des organismes d'exécution sur les expériences actuelles relatives aux densités de mousse de la part des entreprises où les projets ont été exécutés que ce soit sous la forme de rapport d'exécution du projet ou sous toute autre forme. Cependant, le secrétariat a reçu des avis tranchés de l'organisme d'exécution le plus impliqué dans les projets de mousse, le PNUD, qui supporte sa proposition selon laquelle une indemnité pour une augmentation de 7,5 % de la densité lorsque les surcoûts de fonctionnement sont calculés est essentielle pour le processus de conversion et constitue un argument techniquement valable.

17. Depuis plus de deux ans, le secrétariat exprime ses inquiétudes sur la fréquence et l'importance des propositions pour le financement des augmentations de la densité de mousse. Pour répondre en partie à ses inquiétudes, la Banque mondiale a chargé des experts sur la mousse de son groupe des ressources opérationnelles sur l'Ozone, d'entreprendre une étude sur la densité dans un certain nombre d'entreprises de fabrication de mousse. Un projet de rapport a d'abord été présenté pour examen à une réunion de l'OORG dès octobre 1998. Ce projet de rapport a été affiné et présenté une nouvelle fois en mai 1999 et publié sous la forme d'un rapport final en septembre 1999. Certaines des réunions de l'OORG ont aussi été suivies par des consultants d'autres organismes d'exécution et par le secrétariat du Fonds. Le rapport concernant le secteur de la mousse des OORG ne couvre pas toutes les applications concernées mais relève que les augmentations de densité ne sont pas obligatoires pour certaines des applications concernées et le sont moins que précédemment indiqué pour certaines autres applications. Il est important de souligner que ce rapport affirme qu'un facteur de variation de densité global ne devrait pas être appliqué.

18. De manière séparée, le secrétariat a discuté le problème de la densité avec d'autres experts de la mousse dans les pays développés et en voie de développement. Il a été établi que pour certaines applications où la densité est élevée initialement, comme les panneaux d'isolation, une augmentation après conversion n'est pas nécessaire. Ceci est reconnu par le PNUD. Dans certaines applications, moins critiques mais également répandues, comme la fabrication d'articles en plastic thermdurci, par exemple les petits flacons et les petites boîtes de réfrigération en plastic, le secrétariat a reçu des signes clairs que les augmentations de densité ont

peu de chance en pratique de se produire. C'est le cas à la fois pour les entreprises plus grandes et plus compétentes qui sont plus focalisées sur la minimisation des coûts et la fonctionnalité de base. Ceci a empêché le secrétariat de recommander au Comité exécutif des coûts de projets pour les entreprises de mousse qui comprenaient une indemnisation générale pour une augmentation de la densité de 7,5 % ou plus.

19. Bien que les résultats du projet de rapport de l'OORG aient été disponibles pour consultation en 1998, le secrétariat n'a pas exigé leur application à l'époque, étant donné qu'ils n'avaient pas été examinés par ses pairs. Le secrétariat a continué d'appliquer le compromis des 7,5 % exigé dans certains projets pour la 26ème réunion. Pour la 28ème réunion en juillet 1999, le secrétariat, une nouvelle fois, n'a pas exigé que l'on revoie la densité de mousse étant donné que le rapport n'avait été présenté qu'en mai, après l'examen par les pairs. Pour la 29ème réunion, 18 projets de mousse incluent un fonds pour les augmentations de densité compris entre 5 et 15 %. Le coût total demandé lié à ces augmentations se chiffre à un 1,68 millions de dollars. Sur la base de l'information rassemblée par le secrétariat et suite à la circulation de la version finale du rapport du groupe de travail sur la mousse de l'OORG, le secrétariat a conclu qu'il ne pouvait plus continuer à accepter cette requête. En conséquence, les 18 projets ont tous été recommandés pour un examen individuel, les organismes concernés maintenant leur position selon laquelle cette augmentation de fonds est essentielle à la conversion.

20. Le secrétariat ne recommande pas que le Comité exécutif exprime un avis sur la densité de mousse, vu qu'il s'agit d'une question hautement technique. Cependant, le Comité pourrait se demander s'il souhaite approuver la partie liée à l'investissement initial de façon à ce que l'exécution du projet puisse commencer, étant entendu que les coûts de fonctionnement seront abordés à une date future lorsque les questions techniques auront été résolues. Les projets concernés sont énumérés dans l'Annexe 1.

Le secteur des agents de transformation

21. Lors de la 17ème réunion, en juillet 1995, le Comité exécutif a décidé que les projets impliquant des agents de transformation devaient être ajournés jusqu'à ce que les parties aient pris une décision sur cette question. Un projet concernant les agents de transformation soumis à la réunion n'avait pas été approuvé. Dans la décision X/14 de la 10ème réunion des parties au Protocole de Montréal qui s'est tenue en novembre 1998, les surcoûts d'une série de mesures visant à réduire les émissions d'ODS utilisés comme agents de transformation dans des entreprises des pays de l'Article 5 sont devenus éligibles dans certains cas pour un financement par le Fonds multilatéral.

22. Les entreprises de certains pays de l'Article 5 ont converti leurs procédés de production pour réduire l'utilisation de tétrachlorure de carbone comme agent de transformation dans le milieu des années 90, à une époque où ces activités ne pouvaient prétendre à un financement pour les raisons indiquées ci-dessus. Pour la 29ème réunion, le secrétariat a reçu une demande de l'ONUDI au nom du gouvernement indien pour le financement rétroactif d'une entreprise qui avait transformé sa production du produit pharmaceutique "ibuprophen" en passant d'un procédé utilisant du tétrachlorure de carbone à un procédé utilisant un agent de transformation sans ODS. L'entreprise a transformé ses installations de production pendant la période 1994-1995. La décision X/14 exige que les projets *concernant les agents de transformation* respectent

les critères d'éligibilité. Vu que l'activité proposée pour un financement n'était pas éligible à l'époque où elle a été créée, le secrétariat du Fonds a fait savoir à l'ONUDI que le projet ne pouvait prétendre à une soumission devant le Comité exécutif.

23. Comme il est requis par la décision 17/28 du Comité exécutif sur les questions de fonctionnement, puisqu'un accord n'a pas été atteint avec l'ONUDI sur cette question, le problème a été porté à l'attention du Comité exécutif et la page de garde de la proposition du projet concerné est jointe à ce document (Annexe II).

24. Le Comité pourrait souhaiter confirmer la position esquissée ci-dessus.

Projets bilatéraux

25. Plusieurs projets de coopération bilatérale, soumis à la 29ème réunion, ont été parrainés conjointement par deux donateurs bilatéraux ou plus, ou par une combinaison de donateurs bilatéraux et d'organismes d'exécution. L'examen de ce type de demandes "multilatérales" a été complexe et a été retardée à cause de la multiplicité des co-sponsors. La gestion financière des demandes bilatérales est effectuée en séparant le financement entre les donateurs ou les organismes comme ils l'ont souhaité et en créant des sous projets pour chaque donateur ou organisme dans le fichier du secrétariat. Cependant, la question importante de savoir quel donateur ou organisme bilatéral est responsable de l'exécution du projet total et des obligations en matière de surveillance et de comptes-rendus des progrès tel que cela est exigé par les différentes décisions du Comité exécutif est encore plus complexe.

26. Le nombre de projets bilatéraux ayant un parrainage conjoint augmente rapidement. Le Comité exécutif pourrait examiner la question de savoir si dans de pareils cas, un donateur ne devrait pas être nommé lors de la proposition de projet pour servir d'organisme responsable pour l'examen de la gestion et du compte rendu du projet.

Elimination dans le secteur de la réfrigération

27. Lors de la 27ème réunion, le Comité exécutif a approuvé le financement de la préparation du projet pour la Banque mondiale visant à préparer des projets d'élimination finale de toute la consommation de CFC en Malaisie et en Thaïlande. Dans son projet de plan de travail pour l'année 2000, la Banque mondiale a inclus une préparation pour un projet similaire aux Philippines. Séparément, la Banque mondiale a, dans le secteur de la réfrigération en Turquie, transformé en projet d'élimination finale des projets comprenant un service aux utilisateurs finaux avec la mise en oeuvre d'un calendrier d'exécution en quatre ans. Le projet ne faisait pas partie du plan de travail 1999 de la Banque mondiale et n'est pas soumis à la 29ème réunion.

28. Le Comité exécutif n'a pas examiné le calendrier et les conditions selon lesquelles il souhaiterait voir ces projets préparés, ni les directives qu'il devrait suivre.

29. Le Comité exécutif pourrait examiner la question de savoir s'il souhaite demander au secrétariat conjointement avec les organismes d'exécution de préparer un document sur les conditions préalables et les directives pour les projets d'élimination terminale dans le secteur de

la réfrigération, y compris les propositions d'élimination complète de CFC pour soumission à une future réunion.

Approbation pour une Banque de halon avant la conversion à l'élimination de halon chez les fabricants d'extincteurs

30. Le calendrier des projets de banque de halon devrait être coordonné avec le calendrier de l'élimination des consommateurs primaires de halon que sont les fabricants d'extincteurs. Les propositions pour la Jordanie et la Thaïlande indiquent que les projets d'élimination d'extincteurs pour ces pays seront soumis à la 30ème réunion du Comité exécutif. Comme pour le recyclage du CFC, il vaut mieux éliminer les utilisateurs pour assurer le succès de l'activité de recyclage. La banque mondiale a indiqué que le calendrier de la mise en oeuvre de la banque de halon est cohérent avec le parapluie d'élimination attendu. Le Comité pourrait examiner la question de savoir si les projets d'extincteurs devraient être présentés à l'avance où au même moment que les projets de banque de halon pour ces pays.

Plan d'élimination du halon en Chine : programme de travail annuel pour l'an 2000

31. La mise en oeuvre de la première année du projet de halon chinois a abouti à une baisse plus importante de la production (6,8 % en dessous de la production maximum admise) et des exportations que ce qui était requis au titre de l'accord de la Chine avec le Comité exécutif, contenu dans la Décision 23/11. Cependant l'objectif de consommation pour 1998 (7 160 MT) a été dépassé de 149 MT (447 tonnes ODP) à cause d'un niveau d'exportation réduit. La Chine et la Banque mondiale ont développé un système de quotas d'exportation pour éviter que cela ne se reproduise à l'avenir. Le secrétariat a demandé une copie de l'audit technique qui vérifiait ces réalisations, mais à l'heure où nous écrivons ce document, le 1er novembre 1999, le secrétariat n'a pas reçu de copie de cet audit.

32. Les indicateurs de performance pour le programme de travail de 1998 n'ont pas été atteints pour les fabricants d'extincteurs ou pour les fabricants de système fixe, alors que deux fabricants d'extincteurs sur les vingt prévus ont été transformés ou fermés et qu'aucun des deux fabricants de système fixe n'a été converti ou fermé en 1998. Le Comité exécutif pourrait prendre ce qui précède en considération dans son examen du programme de travail 2000 pour le plan d'élimination du halon en Chine.

Mise en oeuvre de l'agrément chinois sur le secteur de production de CFC

33. La Banque mondiale a soumis à la Chine le programme annuel 2000 du secteur de production de CFC en accord avec la Décision 27/82(b) qui énonçait :

“Demander au sous comité pour l'examen du projet de surveiller la mise en oeuvre de l'accord conformément à ses termes et rapporter toute anomalie au Comité exécutif sur la base des programmes de travail annuels et des demandes de financement par la Banque mondiale”.

34. Le sous comité pourrait examiner la soumission de la Banque mondiale, étant entendu que la demande de financement pour le programme annuel 2000 sera approuvé à la première réunion en 2000.

Projets pour un examen individuel

35. 53 projets d'investissement ont été soumis pour un examen individuel. Ils sont énumérés en Annexe I de ce document. 18 des projets sont dans le secteur de la mousse et sont inclus seulement à cause du problème des surcoûts de fonctionnement émanant des augmentations invoquées de la densité de la mousse. Ces projets ont été groupés et peuvent être traités simultanément en se basant sur les conclusions du Comité exécutif sur les problèmes évoqués dans ce document. Les projets de réfrigération et de mousse pour le Mexique dépendent de la position du Comité sur les surcoûts de fonctionnement tels qu'ils ont été évoqués dans ce document. Certains autres projets sont discutés avec les organismes d'exécution concernés et le résultat des discussions sera communiqué au Comité exécutif.

Allocation de ressources

36. Le montant des projets et activités qui seront probablement recommandés à l'approbation du Comité exécutif lors de la conclusion de la réunion du sous comité pour l'examen du projet devrait dépasser de façon substantielle le fonds disponible pour un engagement à la 29ème réunion. De manière cohérente avec les pratiques établies, le Comité exécutif pourrait envisager d'allouer le fonds disponible aux amendements du programme de travail, au programme de travail 2000 du PNUE et aux avances du programme de travail 2000 des autres organismes. Le Comité exécutif pourrait en outre demander au secrétariat d'autoriser le transfert en intersession de fonds par le trésorier vers les organismes d'exécution concernés une fois que suffisamment de contributions auront été reçues.

ANNEXE I**Liste des projets pour examen individuel**

<i>PAYS</i>	<i>PROJETS</i>	<i>Secteur</i>	<i>agence</i>	<i>Doc. No.</i>	<i>Problème</i>
SECTEUR DE LA MOUSSE					
Argentine	Conversion du CFC-11 au chlorure de méthylène/LIA dans la fabrication de boîtes en mousse de polyuréthane flexible à Fasax	FOA	PNUD	29/25	Calcul de l'aide admissible - Admissibilité du projet - Consommation de CFC
Brésil	Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Brasinj	FOA	PNUD	29/28	Densité de la mousse. Accord de la Chambre de Commerce internationale
Brésil	Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide pour des meubles d'exposition à Vacuum Systems	FOA	PNUD	29/28	Densité de la mousse. Accord de la Chambre de Commerce internationale
Brésil	Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Intertelhas	FOA	PNUD	29/28	Densité de la mousse. Accord de la Chambre de Commerce internationale
Brésil	Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de boîte en mousse de polyuréthane rigide à Fibrasil	FOA	PNUD	29/28	Densité de la mousse. Accord de la Chambre de Commerce internationale
Chine	Elimination du CFC-11 dans la fabrication de mousse rigide PU pour l'isolation dans 31 entreprises	FOA	ONUDI	29/30	Calcul par la Chambre de Commerce internationale.
Chine	Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse d'isolation en polyuréthane rigide dans la société de polyuréthane de Qianjin à Pékin.	FOA	BIRD	29/30	Densité de la mousse
Chine	Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse d'isolation en polyuréthane rigide à la société d'ingénierie d'isolation et d'anticorrosion de Fushan	FOA	PNUD	29/30	Densité de la mousse. En attente de l'accord de la Chambre de Commerce internationale
Chine	Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse d'isolation en polyuréthane rigide à l'usine de camions de réfrigération de Henan Bingxiong	FOA	PNUD	29/30	Densité de la mousse. En attente de l'accord de la Chambre de Commerce internationale
Chine	Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse d'isolation en polyuréthane rigide à l'usine de matériaux en polyuréthane de Shandong Zhifu Zhenxing	FOA	PNUD	29/30	Calcul par la Chambre de Commerce internationale
Chine	Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse d'isolation en polyuréthane rigide à la société de polyuréthane de Pékin Hangxing	FOA	BIRD	29/30	Densité de la mousse. En attente de l'accord de la Chambre de Commerce internationale
Chine	Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse d'isolation en polyuréthane rigide au groupe automobile Zhenjiang Feichi	FOA	PNUD	29/30	Densité de la mousse. En attente de l'accord de la Chambre de Commerce internationale
Colombie	Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide dans des entreprises colombiennes	FOA	BIRD	29/31	Fenêtre SME. Coût du projet accepté
Inde	Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de produits thermo-isolants en mousse de polyuréthane rigide chez Crystal Electronics and Plastics	FOA	PNUD	29/35	Densité de la mousse. Accord de la Chambre de Commerce internationale

<i>PAYS</i>	<i>PROJETS</i>	<i>Secteur</i>	<i>agence</i>	<i>Doc. No.</i>	<i>Problème</i>
Inde	Conversion du CFC-11 à une technologie entièrement basée sur l'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane moulée flexible et conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide chez Reactive Polymers Ltd.	FOA	PNUD	29/35	Densité de la mousse. Accord de la Chambre de Commerce internationale
Inde	Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication d'isolation en mousse de polyuréthane rigide dans 24 PME	FOA	PNUD	29/35	Densité de la mousse. Accord de la Chambre de Commerce internationale
Inde	Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de produits thermo-isolants en mousse de polyuréthane rigide chez Tokyo Plast International Ltd.	FOA	PNUD	29/35	Densité de la mousse. Accord de la Chambre de Commerce internationale
Inde	Conversion du CFC-11 en une technologie d'eau soufflée dans la fabrication de mousse de polyuréthane moulée flexible et conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication d'une mousse de polyuréthane à pellicule externe incorporée chez Harjas Plastic and Metal Components P. Ltd.	FOA	PNUD	29/35	Densité de la mousse. Accord de la Chambre de Commerce internationale
Inde	Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de produits thermo-isolants en mousse de polyuréthane rigide chez Mayur Jugs P. Ltd.	FOA	PNUD	29/35	Densité de la mousse. Accord de la Chambre de Commerce internationale
Inde	Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication d'isolants en mousse de polyuréthane rigide chez Santech Industries	FOA	PNUD	29/35	Densité de la mousse. Accord de la Chambre de Commerce internationale
Inde	Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication d'isolants en mousse de polyuréthane rigide chez Saddle Poly Products P. Ltd.	FOA	PNUD	29/35	Densité de la mousse. Accord de la Chambre de Commerce internationale
Inde	Conversion du CFC-11 au HCFC- dans la fabrication de produits thermo-isolants en mousse de polyuréthane rigide chez National Plastics	FOA	PNUD	29/35	Densité de la mousse. Accord de la Chambre de Commerce internationale
Inde	Conversion du CFC-11 à une technologie entièrement basée sur l'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane moulée flexible chez Delite Foam and Polymers	FOA	PNUD	29/35	Densité de la mousse. Accord de la Chambre de Commerce internationale
Indonésie	Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse en polyuréthane rigide (mousse vaporisée, panneaux, blocs) à Tansri Gani	FOA	PNUD	29/36	Densité de la mousse. En attente de l'accord de la Chambre de Commerce internationale
Indonésie	Elimination du CFC-11 par conversion à des systèmes basé sur l'eau (FMF) et au HCFC-141b (ISF) dans la fabrication de mousse en polyuréthane pour des application dans le mobilier et l'automobile chez P.T. Yoska Prima Inti	FOA	PNUD	29/36	Densité de la mousse. En attente de l'accord de la Chambre de Commerce internationale
Mexique	Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b ou à la technologie de l'eau soufflée dans la mousse en polyuréthane rigide (vaporisateur) et à des formules basées sur l'eau dans la mousse à pellicule externe incorporée chez Comsisa	FOA	PNUD	29/41	Prix des produits chimiques. Densité de la mousse. Recevabilité du projet pour les systèmes intermédiaires de produits chimiques. En attente de l'accord de la Chambre de Commerce internationale
Thaïlande	Conversion du CFC-11 à la technologie LIA dans la fabrication de mousse en polyuréthane flexible, à la technologie basée sur l'eau. Pour la mousse moulée flexible à la technologie basée sur l'eau pour les applications à la mousse structurelle/ISF et la technologie HCFC-141b pour la mousse de polyuréthane chez Great Foam Products Co.Ltd.	FOA	PNUD	29/46	Densité de la mousse. En attente de l'accord de la Chambre de Commerce internationale

<i>PAYS</i>	<i>PROJETS</i>	<i>Secteur</i>	<i>agence</i>	<i>Doc. No.</i>	<i>Problème</i>
SECTEUR DE REFRIGERATION					
Chine	Remplacement du CFC-11 et du CFC-12 par du cyclopentane et de l'isobutane dans la production de réfrigérateurs chez Moganshan Electric Appliances Co.	REF	ONUDI	29/30	Moganshan n'est pas dans la liste des entreprises fournies par le gouvernement. Accord sur les coûts.
Gambie	Récupération et recyclage du frigorigène complémentaire	REF	ONUDI	29/34	Fonds additionnels pour le projet de récupération et de recyclage (déjà approuvé)
Inde	Conversion du CFC-12 dans la fabrication de réfrigérateur et de compresseur au R-600a chez GGEAL (Phase II)	REF	BIRD	29/35	En discussion. IOC pourrait être résolu ; IOC pour le compresseur R600 pourrait être apporté à ExCom
Inde	Conversion du CFC-12 dans la fabrication de réfrigérateur en HFC-134a chez Voltas (Hyderabad)	REF	BIRD	29/35	En discussion. L'ICC (calorimètre, four) et la production sont sujet à contentieux
Mexique	Elimination du CFC-11 par conversion au cyclopentane et du CFC-12 par conversion au HFC-134a dans l'usine de fabrication de réfrigérateurs commerciaux de Metaplus S.A. de C.V.	REF	ONUDI	29/41	Prix des produits chimiques. Si résolu comme proposé, l'indemnité reste la même
Mexique	Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b et du CFC-12 par conversion au HFC-134a dans l'usine de fabrication de réfrigérateurs commerciaux chez Refrigeracion Duran S.A. de C.V.	REF	ONUDI	29/41	Prix des produits chimiques. Si résolu comme proposé, l'indemnité reste la même
Maroc	Conversion du HCFC-141b (mousse rigide) et du HFC-134a (réfrigération) dans la fabrication de réfrigérateur et de congélateur domestiques à Manar	REF	ONUDI	29/42	Projet rétroactif ; les frais d'organisme calculés à 13% sans justification. Accord sur les coûts
SECTEUR DU HALON					
Jordanie	Le programme de gestion du halon pour la Jordanie, la récupération, le recyclage et la mise en banque du halon	HAL	BIRD	29/38	Projet d'extincteur non soumis- Accord sur les coûts
Thaïlande	Le programme de gestion du halon pour la Thaïlande, la récupération, le recyclage et la mise en banque du halon	HALL	BIRD	29/46	Projet d'extincteur non soumis- Accord sur les coûts
PROJETS DE BROMURE DE METHYLE					
Argentine	Le projet de démonstration pour tester les alternatives au bromure de méthyle dans la désinfestation après récolte pour le coton et le citron	FUM	BIRD	29/25	Explication fournie pendant la quarantaine et la pré-expédition
Argentine	Elimination du bromure de méthyle dans la production de fraises par des produits chimiques alternatifs et par la pasteurisation à la vapeur	FUM	ONUDI	29/25	Coûts en discussion.
Argentine	Elimination du bromure de méthyle pour les légumes protégés et les cultures de fleurs par des produits chimiques alternatifs et par la pasteurisation à la vapeur	FUM	ONUDI	29/25	Coûts en discussion.
Malaisie	Alternatives à l'usage du bromure de méthyle sur les bois en Malaisie	FUM	PNUD	29/40	Projet de démonstration – Accord sur le coût.
Turquie	Introduction d'alternatives au bromure de méthyle pour la fraise, le poivron et l'aubergine protégés dans la région de la Méditerranée orientale et pour la fraise dans la province de Aydm en Turquie	FUM	BIRD	29/48	En discussion. Projet de démonstration. Pourrait être soumis à l'examen individuel
Plan de secteur pour la Chine					
Chine	le secteur du halon - Programme annuel 2000	HAL	BIRD	29/30	Pas d'examen technique fournis. 3 indicateurs de performance non atteint – Accord sur le coût

<i>PAYS</i>	<i>PROJETS</i>	<i>Secteur</i>	<i>agence</i>	<i>Doc. No.</i>	<i>Problème</i>
LES PARTIES DE L'ARTICLE 5 QUI N'ONT PAS RATIFIÉ L'AMENDEMENT DE LONDRES					
République Dominicaine	Elimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène/LIA dans la fabrication de mousse (boite en mousse) de polyuréthane flexible à Poquinsa	FOA	PNUD	29/32	N'étant pas partie à l'amendement de Londres – Accord sur l'indemnité du projet.
République Dominicaine	Elimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène/LIA dans la fabrication de mousse (boite en mousse) de polyuréthane flexible à Espumas del Cibao	FOA	PNUD	29/32	N'étant pas partie à l'amendement de Londres – Accord sur l'indemnité du projet.
République Dominicaine	Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (panneaux et mousse vaporisée) à Paredomi	FOA	PNUD	29/32	N'étant pas partie à l'amendement de Londres – Accord sur l'indemnité du projet.
Nigeria	Elimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Rubez (Nigeria) Ltd. (Mousse courante)	FOA	PNUD	29/43	N'étant pas partie à l'amendement de Londres – Accord sur l'indemnité du projet.
Nigeria	Elimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Vito Cie (Nigeria) Ltd. (Mousse Victoire)	FOA	PNUD	29/43	N'étant pas partie à l'amendement de Londres – Accord sur l'indemnité du projet.
Nigeria	Elimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Vono Products PLC	FOA	PNUD	29/43	N'étant pas partie à l'amendement de Londres – Accord sur l'indemnité du projet.
Nigeria	Elimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse en plaque flexible chez Jafco Industries Ltd	FOA	PNUD	29/43	N'étant pas partie à l'amendement de Londres – Accord sur l'indemnité du projet.
Nigeria	Elimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène soufflé dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible chez Betaday Industries Ltd.	FOA	PNUD	29/43	N'étant pas partie à l'amendement de Londres – Accord sur l'indemnité du projet.
Nigeria	Remplacement du frigorigène CFC-12 par le HFC-134a et de l'agent de gonflage de mousse CFC-11 par le HCFC-141b dans la fabrication d'équipements de réfrigération domestique chez De Johnson Ltd.	REF	ONUDI	29/43	N'étant pas partie à l'amendement de Londres – Accord sur l'indemnité du projet.
Nigeria	Remplacement du frigorigène CFC-12 par le HFC-134a et de l'agent de gonflage de mousse CFC-11 par le HCFC-141b dans la fabrication de réfrigération commerciale chez Austin-Laz & Co. Ltd.	REF	ONUDI	29/43	N'étant pas partie à l'amendement de Londres – Accord sur l'indemnité du projet.
Syrie	Plan de gestion du frigorigène : établir des règles et une législation	REF	PNUE	29/45	N'étant pas partie à l'amendement de Londres -. Plan de gestion des frigorigènes à décider
Syrie	Plan de gestion du frigorigènes: formation des douaniers	REF	PNUE	29/45	N'étant pas partie à l'amendement de Londres - Plan de gestion des frigorigènes à décider
Syrie	Plan de gestion des frigorigènes : formation du technicien de réfrigération établi incluant la formation des formateurs	REF	PNUE	29/45	N'étant pas partie à l'amendement de Londres - Plan de gestion des frigorigènes à décider
Syrie	Conversion du CFC-11 au HCFC-141b et du CFC-12 au HFC-134a dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale dans sept entreprises	REF	PNUD	29/45	N'étant pas partie à l'amendement de Londres – Accord sur l'indemnité du projet.